



CAHIER D'ACTEUR RNF

POUR CONTRIBUER AU PLAN NATIONAL « AGIR POUR RESTAURER LA NATURE »

Août 2025

RNN du Marais d'Orx ©C. Pasquini

LE RÉSEAU DES RÉSERVES NATURELLES : UN OUTIL CLÉ POUR LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE

Rôle et missions du réseau RNF

Réparties sur l'ensemble du territoire, dans l'Hexagone comme dans les Outre-mer, **les 365 réserves naturelles existantes protègent des espaces de nature reconnus pour leur caractère exceptionnel.** Joyaux du patrimoine naturel national, les réserves naturelles sont créées à l'initiative de l'État, des Régions et de la Collectivité de Corse.

La mise en œuvre d'un plan de gestion par un ou plusieurs organismes gestionnaires garantit **une préservation de qualité, évaluable sur le long terme, du patrimoine naturel* et de la fonctionnalité des écosystèmes.** Les organismes gestionnaires, très diversifiés, œuvrent ainsi quotidiennement à la restauration et à la préservation de la nature dans ces espaces. Tête de réseau à la fois institutionnelle et technique, RNF fédère ces acteurs et le réseau des agents impliqués dans la gestion des réserves naturelles, en impulsant et en structurant la montée en compétence collective, en concevant et en portant des projets d'intérêt partagé pour les aires protégées, et en faisant valoir **l'apport et les fondamentaux de l'outil réserve naturelle.**

LE RÉSEAU RNF EN CHIFFRES



221 organismes gestionnaires :
81 associations, 94 collectivités (et groupements)
et 46 établissements publics



+ de 1 000 professionnels
œuvrant à la gestion des réserves sur le terrain



40 % de la superficie des réserves naturelles
localisés dans des points chauds de la biodiversité,
là où cette dernière est riche mais menacée

Contribution aux objectifs européens

En tant qu'outil de protection, **les réserves naturelles apportent une contribution incontournable aux objectifs européens liés à la politique Natura 2000.** En effet, près du quart des sites Natura 2000 en France recoupent le périmètre d'une réserve naturelle, et 95 % de la superficie des réserves est couverte par un site Natura 2000.

Les réserves naturelles constituent par ailleurs un **outil de prédilection pour protéger les zones humides d'intérêt majeur** : plus d'un site Ramsar sur trois en France bénéficie, au moins en partie, de la protection par une réserve naturelle, tandis que près d'une réserve sur cinq recoupe un site Ramsar. Avec **plus de 218 000 ha en libre évolution, dont 173 000 ha de forêts,** les réserves naturelles agissent d'ores et déjà en faveur de la restauration passive des écosystèmes.

** Le réseau des réserves naturelles prend en compte une définition holistique de la nature incluant patrimoine géologique, géodiversité, diversité et qualité des sols.*



67 % des espèces protégées ou menacées
dans l'Hexagone bénéficient directement
de la protection des réserves naturelles



20 réserves naturelles, parmi les plus vastes
de France, protègent des milieux exceptionnels en Outre-mer

Alignement avec la SNAP 2030

La stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP 2030) présente des ambitions et un programme d'actions à l'horizon 2030 pour l'ensemble des aires protégées et du patrimoine naturel terrestre et marin, dans l'hexagone ou les territoires d'outre-mer. D'ici 2030, cette stratégie vise notamment à **couvrir au moins 30 % du territoire national terrestre et marin par des aires protégées et 10 % sous protection forte**. Cette stratégie met l'accent sur le renforcement et l'extension du réseau d'aires protégées mais également sur les enjeux qualitatifs de gestion.

RNF vise un **objectif de 500 réserves naturelles d'ici 2030**, et souhaite que l'outil réserve contribue pour moitié à atteindre l'objectif de 10 % du territoire sous protection forte. Dans un contexte de redéfinition de la protection forte en France, elle défend une **haute ambition en termes de conservation** en privilégiant l'entrée scientifique, la diminution des pressions, des moyens dédiés permettant une efficacité de gestion sur le terrain, un suivi – évaluation et un contrôle opérationnel.



Alouette des champs, espèce typique des milieux agricoles, qui bénéficie de « l'effet réserve » d'après l'étude menée en 2019 sur l'inversion du déclin des oiseaux communs liés aux espaces agricoles

Enjeux et défis pour la restauration de la nature

Face aux changements globaux, **de nouvelles approches se déploient dans les réserves pour mieux accompagner la protection forte dans les territoires** : l'ancrage territorial pour une meilleure acceptabilité sociale, la mise en valeur des bénéfices qu'apportent les réserves aux territoires, la fonctionnalité écologique permettant de travailler avec les espaces limitrophes (définition de périmètres de protection, travail sur les connectivités écologiques...), le concept « Une seule santé » tenant compte des liens complexes entre la santé animale, la santé humaine et l'environnement dans une approche globale des enjeux sanitaires, ou les droits de la nature en changeant de paradigme et en reconnaissant que la nature a le droit d'exister en tant que personnalité juridique.

Toutefois, malgré les efforts des gestionnaires et l'efficacité démontrée des réserves naturelles (ex. [l'inversion du déclin des oiseaux communs liés aux espaces agricoles](#)), **ces dernières ne peuvent à elles seules garantir la préservation à long terme d'une nature fonctionnelle**. Bien souvent, elles ne peuvent que constater le déclin constant de pans entiers de la biodiversité, du fait des **pressions globales qui pèsent sur le territoire national et sur lesquelles elles ne peuvent agir** : fragmentation, artificialisation des paysages, pollutions, changement climatique...



Réserves naturelles de France partage donc pleinement les ambitions premières du Règlement européen sur la restauration de la nature, à savoir de rétablir sur le long terme et de manière durable la biodiversité et la résilience des écosystèmes dans l'ensemble des zones terrestres et marines en restaurant les écosystèmes dégradés, et de réaliser les objectifs généraux de l'Union européenne en matière d'atténuation du changement climatique, d'adaptation à celui-ci et de neutralité en matière de dégradation des sols.

LES 10 RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE RNF POUR UN PLAN NATIONAL EFFICACE

Dans cette optique, RNF formule les recommandations suivantes pour un Plan national "Agir pour restaurer la nature" ambitieux et efficace, et souhaite également rappeler les contributions des réserves naturelles à l'atteinte des objectifs visés.

Synthèse des recommandations

- 1 **Assurer un portage politique du plan national « Agir pour restaurer la nature » à un niveau interministériel**, afin de veiller à la mise en cohérence de l'ensemble des politiques publiques sectorielles (notamment agricoles, énergétiques et d'aménagement du territoire) avec les objectifs du plan national. En particulier, intégrer la restauration de la nature dans la planification écologique.
- 2 **Renforcer globalement les politiques de protection de la nature pour lutter contre les pressions persistantes**, partant du principe que chaque action favorable à la nature contribue, à son échelle, aux objectifs portés par le règlement restauration.
- 3 **Associer au plan national des instruments financiers souples et efficaces**. Réaffirmer la place centrale du fonds vert et des outils financiers européens comme dispositif de financement en faveur de la restauration.
- 4 **Dans une logique d'efficience, s'appuyer au maximum sur les aires protégées et leurs abords pour restaurer de réels « espaces de bon fonctionnement » de la nature**. Plus généralement, prioriser les actions qui améliorent la fonctionnalité des écosystèmes dans une approche globale et dynamique, plutôt que celles qui ciblent des enjeux patrimoniaux dans une logique fixiste.
- 5 **Établir un « état zéro » pour identifier les priorités d'intervention opérationnelles** en matière de restauration, aux différentes échelles territoriales.
- 6 **Accompagner tous les acteurs des territoires ciblés par des actions de restauration** dans la co-construction de ces actions.
- 7 **Inscrire toutes les actions de restauration dans une logique d'atténuation et d'adaptation des territoires** au changement climatique.
- 8 **Renforcer les capacités et développer les compétences des professionnels de la filière « génie écologique »**, en s'appuyant notamment sur l'expertise inégalée des gestionnaires d'aires protégées en matière de suivi à long terme des effets des actions de restauration.
- 9 **Recourir massivement à la protection foncière et à la protection forte** pour sécuriser sur le long terme les projets de restauration menés.
- 10 **Soutenir et renforcer les projets en protection forte, et en priorité le classement en réserves naturelles** : protéger est moins coûteux que restaurer !



RNR de la Vallée du Pressoir - classée en mars 2025
©A. Martin

Recommandations générales détaillées

En cohérence avec les ambitions de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB 2030) et de la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP 2030), ces recommandations opérationnelles générales visent à garantir une déclinaison efficace et pertinente du règlement sur la restauration de la nature en France.

1 Afin d'agir globalement sur les causes du déclin de la biodiversité, **garantir la cohérence du plan national** pour la restauration de la nature **avec l'ensemble des politiques publiques**, notamment les **politiques agricoles**, les **politiques énergétiques** et les **politiques d'aménagement du territoire**. Les mesures et subventions néfastes à la biodiversité portées via ces politiques doivent être supprimées pour permettre une efficacité financière dans l'atteinte des objectifs de restauration. **Les aides accordées doivent être éco-conditionnalisées** : un volet environnemental, renforcé et obligatoire, doit être intégré dans les cahiers des charges associés, afin de garantir que les soutiens financiers contribuent réellement à la transition écologique et à la préservation des écosystèmes et du patrimoine naturel.

2 **Renforcer le contrôle et la surveillance des milieux et des espèces et toutes les politiques qui permettent de lutter contre les pressions persistantes** comme l'artificialisation des sols, la fragmentation des paysages, les pollutions chimiques et lumineuses, les espèces exotiques envahissantes... Sans action sur ces leviers, les efforts de restauration resteront partiels et temporaires.

3 Doter le plan national de restauration de la nature de **moyens conséquents**, en adéquation avec les ambitions du règlement, et d'**instruments financiers souples, pluriannuels et accessibles** à toutes les échelles territoriales. Le premier jalon à 2030 impose de mobiliser rapidement et sans obstacle la capacité existante de mise en œuvre d'actions de restauration. Les dispositifs qui permettent d'ores et déjà de contribuer aux objectifs de la restauration (**Fonds vert, LIFE, FEADER, FEDER, FEAMPA...**) doivent être confortés et fluidifiés. Une attention particulière doit être portée à la **préservation de l'instrument financier LIFE** en tant que fonds distinct du futur Fonds pour la compétitivité afin de préserver des ressources propres pour la biodiversité et la restauration de la nature.



Héron cendré, RNN du Pinail ©Y. Sellier

- 4** Afin de renforcer la cohérence et la résilience du réseau d'aires protégées, **orienter prioritairement les efforts de restauration vers les espaces naturels qui permettent d'améliorer directement la fonctionnalité des aires protégées existantes** – notamment des réserves naturelles dont le périmètre de travail est généralement trop restreint pour supprimer efficacement les pressions. Il peut s'agir des zones périphériques qui influent sur le fonctionnement des écosystèmes protégés (bassin versant, territoires d'espèces à enjeu) mais également des zones indispensables à la connectivité écologique du réseau d'aires protégées.
- 5** **Formaliser un état zéro des besoins et capacités en restauration, aux différentes échelles territoriales** (nationale, régionale, départementale), afin de permettre une **priorisation pragmatique et efficace**, indispensable pour atteindre les objectifs dans les délais imposés par le règlement européen.
- 6** **Accompagner les actions de restauration par un dispositif massif et coordonné de dialogue précoce et de co-construction dans les territoires**, partout où les usages établis doivent être requestionnés. La place des collectivités territoriales, aux différentes échelles de travail, doit être centrale pour orchestrer cette co-construction.
- 7** **Inscrire toutes les réflexions dans une logique d'anticipation et de résilience vis-à-vis du changement climatique**. Il s'agit autant de garantir sur le long terme l'effet des efforts de restauration déployés, que de maximiser l'intérêt des actions de restauration pour l'atténuation et l'adaptation des territoires au changement climatique.
- 8** **Accompagner la montée en puissance de la filière génie écologique**, acteur incontournable de la mise en œuvre de la restauration, à travers un effort particulier dédié au **développement des compétences**. La capacité d'action de la filière doit être renforcée par la formation initiale et par le développement continu des compétences
- liées à la restauration de la nature. Pour ce faire, il apparaît essentiel de **valoriser l'expertise des gestionnaires de réserves naturelles** en matière de suivi à long terme de la biodiversité, de la fonctionnalité des écosystèmes, de **l'état de conservation du patrimoine naturel** et des effets des actions de restauration.
- 9** **Recourir massivement à la protection foncière** en dotant tous les acteurs de la maîtrise foncière d'une capacité d'action à la hauteur des ambitions du règlement restauration. La protection foncière reste un **levier majeur pour atténuer ou retirer les pressions qui pèsent sur les écosystèmes**, en complément des travaux de génie écologique ou de la mise en protection. Plus généralement, s'appuyer largement sur le dispositif de **reconnaissance de la protection forte** pour faire valoir la suppression des pressions.
- 10** **Soutenir et renforcer les projets de classement en réserve naturelle des écosystèmes restaurés ou à restaurer**, via la création de nouvelles réserves ou l'extension des réserves existantes. La mise en protection par un outil réglementaire peut en effet servir à supprimer les pressions (par exemple, en encadrant les usages ou en mettant des zones en libre évolution dans une logique de restauration passive), mais aussi à **sécuriser sur le temps long les effets bénéfiques des écosystèmes restaurés**. Les réserves naturelles présentent le double intérêt d'être un outil de protection forte, comptabilisable au regard des objectifs de la SNAP, et de **garantir une gestion et un suivi à long terme avec des moyens dédiés**. Les projets de classement en réserve naturelle peuvent jouer sur **deux leviers complémentaires**, à mettre en perspective au service des objectifs de la restauration : les superficies mises en protection, mais aussi le niveau d'encadrement des pratiques.



LES RECOMMANDATIONS PAR THÉMATIQUE DU RÈGLEMENT SUR LA RESTAURATION DE LA NATURE

Restauration des écosystèmes terrestres, côtiers et d'eau douce

- Élaborer, actualiser et valoriser un tableau de bord national, déclinable en Région, pour suivre la **contribution des aires protégées à la restauration des habitats prioritaires** mentionnés à l'annexe I du règlement. Cette démarche doit s'appuyer sur les progrès de la télédétection et de la reconnaissance automatisée pour développer un outil permettant d'identifier, de manière fiable et aux bonnes échelles, les habitats d'intérêt communautaire.
- Prioriser les efforts sur la restauration des **fonctionnalités des zones humides protégées**, y compris en agissant dans leurs bassins versants au-delà des périmètres sous protection pour supprimer les pressions subsistantes (pollutions diffuses, modifications des apports en eau...)
- Développer une **base de données nationale des tourbières et milieux paratourbeux**, de leur état de conservation et de leur vulnérabilité, afin de piloter efficacement leur restauration à l'échelle nationale, et doter les gestionnaires de ces tourbières de toutes les ressources techniques nécessaires pour assurer une gestion tournée vers la restauration et le suivi de leurs fonctionnalités. Dans cette logique de structuration, renforcer l'actuel [service national d'observation des tourbières](#) grâce à un volet biodiversité et à un dispositif d'observation simplifié des fonctions clé des tourbières, accessible au plus grand nombre de sites.



Tourbière de Machais



Roselière ©J. Lhoir

- Pour le cas particulier des **roselières, milieux très vulnérables au changement climatique** dont dépendent de nombreuses espèces prioritaires pour l'Europe, mettre en place un **tableau de bord national** permettant de se doter d'une **vision globale, cohérente et dynamique des fonctionnalités et de la vulnérabilité des roselières**, afin de piloter au mieux les stratégies de relocalisation et de restauration de ces milieux. Sur le littoral, [intégrer les roselières](#) dans les politiques de [recomposition spatiale des territoires](#) comme des enjeux à part entière, au même titre que les enjeux agricoles ou touristiques.
- Structurer et pérenniser un **suivi global des fonctionnalités écologiques, des dynamiques du littoral** (évolution du trait de côte...) et des pressions qui s'y exercent, en s'appuyant largement sur la contribution des gestionnaires d'aires protégées et leurs collaborations avec la recherche, d'ores et déjà structurées dans le cadre de l'[Observatoire du patrimoine naturel littoral](#). Garantir la capacité de ce dispositif à produire des apports théoriques et des recommandations opérationnelles utiles à la mise en œuvre d'actions de restauration sur les façades littorales françaises, mais aussi à alimenter le rapportage inter-directives (DCSMM, DCE...).

- Prioriser les efforts sur la restauration de sites contribuant à la **connectivité écologique entre aires protégées** existantes. Cette priorisation, en pleine cohérence avec la SNAP 2030, est essentielle pour garantir la résilience du réseau d'aires protégées face aux changements globaux, et ainsi capitaliser à long terme sur les efforts de conservation déjà déployés. Les enjeux de connectivité terre-mer doivent faire l'objet d'une attention particulière à ce titre.
- Porter une attention particulière aux **systèmes glaciaires, post-glaciaires et plus largement aux milieux de montagne, très vulnérables au changement climatique et aux aléas naturels associés** (risques majeurs), soumis notamment à des enjeux de fréquentation et une évolution des pratiques sans précédent. Soutenir de manière proactive l'**amélioration des connaissances sur les liens entre état, pressions et réponses dans les écosystèmes de montagne**, en dynamisant l'interface gestion-recherche et en s'appuyant sur la mise en réseau des gestionnaires d'aires protégées au niveau du massif, inter-massifs et transfrontalier.
- Pour une montée en compétence rapide et collective, **coordonner le recueil et la valorisation des retours d'expérience** en matière de gestion et de restauration des écosystèmes marins, y compris lorsque les pressions concernées sont d'origine terrestre. Les rendre accessibles à l'ensemble des acteurs concernés, en veillant à décloisonner les sphères professionnelles de la terre et de la mer.
- Réaffirmer l'importance de la **restauration passive pour les milieux marins**.
- Réaffirmer l'**importance des continuités terre-mer** en intégrant pleinement, pour tout projet à terre, l'évaluation des impacts sur les écosystèmes marins. Dans l'instruction des dossiers d'autorisation, solliciter systématiquement l'avis conforme des aires marines protégées concernées.

Énergie produite à partir de sources renouvelables

Restauration des écosystèmes marins

- **S'appuyer sur les aires marines protégées**, dont les 33 réserves naturelles comportant une partie marine, pour développer les références scientifiques et techniques indispensables pour **opérationnaliser la restauration des habitats marins**. En effet, si [les réflexions se structurent](#), il reste néanmoins de nombreux éléments de cadrage technique à clarifier pour déployer des actions de restauration effectives tout en garantissant une bonne acceptabilité sociale.
- Dans cette optique, financer proactivement les études visant à améliorer la **connaissance du fonctionnement des écosystèmes marins**.
- Définir **un état de référence des écosystèmes marins** et élaborer les méthodologies permettant d'évaluer leur état de conservation.
- Afin de réaffirmer l'importance d'une conciliation équilibrée entre les objectifs de la préservation de la biodiversité et ceux de la lutte contre le changement climatique, réaliser systématiquement des **évaluations d'incidence sur le patrimoine naturel, y compris géologique, et les fonctionnalités des réserves naturelles**, même lorsque les projets sont localisés hors des périmètres protégés - au même titre que pour les sites Natura 2000, et en complément de l'exclusion des réserves naturelles des zones d'accélération des énergies renouvelables. Une attention particulière doit être portée aux cas où les projets sont développés dans l'espace de bon fonctionnement d'une ou plusieurs réserves naturelles.
- Exclure toutes les réserves naturelles et leurs périmètres de protection, ainsi que les secteurs identifiés comme prioritaires pour mener des actions significatives de restauration, des inventaires miniers initiés dans le but de préfigurer des chaînes domestiques d'approvisionnement pour le développement des énergies renouvelables.

Restauration des écosystèmes urbains

- Reconnaître et renforcer la **contribution des réserves naturelles intégrées à des unités urbaines** (soit plus de la moitié des réserves naturelles actuelles) aux objectifs de **restauration des écosystèmes urbains**. Cette contribution s'opère à travers de nombreuses facettes : reconstitution de continuités écologiques, préservation de réservoirs de biodiversité, lieu de contact avec la nature et effet vitrine pour la restauration, etc.

Restauration de la connectivité naturelle des cours d'eau et des fonctions naturelles des plaines inondables adjacentes

- Favoriser le **partage d'expérience et la montée en compétence collective** sur la restauration des fonctionnalités des **milieux fluviaux et alluviaux** en renforçant la capacité d'action et d'animation technique du [Centre de ressources Cours d'eau](#). Embarquer, de manière structurée et pérenne, les gestionnaires d'aires protégées fluviales et alluviales dans cette dynamique collective en s'appuyant notamment sur l'atelier réserves naturelles alluviales de RNF.
- **Renforcer l'interface gestion-recherche** en soutenant les événements scientifiques

et techniques et les projets de recherche-action sur les **fonctionnalités des cours d'eau**, en s'appuyant entre autres sur les zones-ateliers et les aires protégées liées aux milieux fluviaux.

Restauration des populations de pollinisateurs

- Organiser et financer la contribution des aires protégées et de l'expertise détenue par leurs gestionnaires aux **obligations de suivi des populations de pollinisateurs liées au règlement restauration (EUPoMS)**, à plusieurs niveaux : mise en œuvre directe de suivis, formation des opérateurs de suivi, identification de spécimens collectés, etc.
- Mobiliser les aires protégées pour tester et capitaliser sur la **conciliation entre production apicole et conservation des pollinisateurs sauvages**, notamment en impulsant et en accompagnant directement la mise en place d'**actions de restauration au profit des populations de pollinisateurs**, dans un réseau de sites pilotes. Cette action croise efficacement les objectifs du plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation (2021-2026) avec ceux du règlement restauration.
- Mener des expérimentations consistant à **limiter les pressions liées aux produits phytosanitaires dans des périmètres de protection autour de réserves naturelles**, et



Syrphe ©Y. Sellier

à documenter les effets sur les pollinisateurs sauvages, dans le but de contribuer à un déploiement efficient des actions liées à la restauration des populations de pollinisateurs.

Restauration des écosystèmes agricoles

- S'appuyer sur les aires protégées abritant des activités agricoles (soit deux réserves naturelles sur trois) pour développer des **expérimentations en matière de restauration des écosystèmes agricoles** (prairies permanentes, pelouses sèches, zones humides, sols ...) dans une optique de **transition agroécologique**, en s'appuyant sur la capacité de suivi des gestionnaires.
- En montagne comme en plaine, s'appuyer sur les aires protégées pour **expérimenter, capitaliser et transférer des modalités efficaces de cohabitation entre les activités pastorales et les grands prédateurs**, tous deux essentiels à la restauration d'écosystèmes fonctionnels.
- **Structurer un observatoire de la faune invertébrée des milieux ouverts**, dont les prairies, basée sur l'utilisation de nouvelles technologies de suivi (ADN environnemental et écoacoustique), en veillant à y inclure une représentation adéquate des habitats d'intérêt communautaire. **L'inclusion de nombreux sites en protection forte** est essentielle pour distinguer les effets des pressions directes et ceux des pressions globales diffuses, et orienter en conséquence les politiques de restauration liées à ces milieux.

Restauration des écosystèmes forestiers

- **Reconnaître et promouvoir la libre évolution comme modalité efficace, efficiente et « sans regret »** de restauration des écosystèmes forestiers, misant sur le potentiel intrinsèque des écosystèmes pour atténuer les impacts négatifs des changements globaux, tout en leur laissant la possibilité de s'ajuster à ces changements et de retrouver

une dynamique écologique autonome. Contribuer activement à **lever les obstacles juridiques, institutionnels et psychologiques** qui limitent la capacité des propriétaires et des gestionnaires à mettre des espaces forestiers en libre évolution.

- Renforcer tous les dispositifs qui permettent d'**acquérir la protection foncière des espaces forestiers**, y compris en aire protégée, afin de les mettre en libre évolution.
- Assurer un **suivi global de la restauration active et passive des écosystèmes forestiers**, en s'appuyant notamment sur l'**Observatoire des forêts sentinelles (OFS)**, seul dispositif permettant à ce jour d'évaluer de manière objective la naturalité des forêts et de suivre sur le long terme les habitats forestiers rares ou d'intérêt communautaire. Fort de 211 sites et de plus de 15 000 placettes de relevé, **l'OFS produit d'ores et déjà des connaissances scientifiques et des recommandations techniques utiles** à la restauration des écosystèmes forestiers.

Plantation de trois milliards d'arbres supplémentaires

- Veiller à **garantir la plus-value**, pour la biodiversité et les écosystèmes, des actions de plantation entreprises au titre de cette mesure.
- **Éviter la plantation massive de résineux hors de leur aire naturelle de présence**, ou la plantation d'espèces exotiques.
- **S'assurer que les reboisements n'entraînent pas d'effets délétères** sur des écosystèmes de haute valeur, par exemple en modifiant significativement les bilans hydriques dans les bassins versants de zones humides remarquables.
- Garantir **l'absence de déboisement ou d'intensification de la gestion forestière** induits par les politiques de plantation.
- Prioriser les **actions de plantation dans les secteurs à fort enjeu de préservation des sols**, et orienter les choix techniques de plantation en fonction de cet objectif de restauration des sols.



LES RÉSERVES NATURELLES, VITRINES ET LABORATOIRES INDISPENSABLES DE LA RESTAURATION DE LA NATURE

Ce qu'il faut retenir :

- ✎ Pour un résultat maximal des efforts dédiés à la restauration de la nature, **il faut miser sur la synergie entre restauration et protection**. Les réserves naturelles offrent un dispositif de protection pérenne et efficace.
- ✎ Les besoins en restauration ne concernent pas que les espaces naturels hors aires protégées : de nombreuses réserves naturelles doivent **faire appel à la protection foncière ou à des travaux de restauration pour améliorer durablement l'état de conservation des milieux** qu'elles protègent.
- ✎ **En orientant prioritairement les efforts vers les « espaces de bon fonctionnement » aux abords des réserves naturelles**, la restauration est une opportunité pour créer des espaces de nature fonctionnels, résilients vis-à-vis des changements globaux et pourvoyeurs de services à long terme pour les territoires.
- ✎ Réparties sur l'ensemble du territoire national et accueillant du public dans leur grande majorité, **les réserves naturelles sont des vitrines de la restauration de la nature en France**. Fournissant un accès à une nature restaurée au plus près des citoyens, elles leur permettent même de participer activement à des actions de restauration, via des chantiers nature par exemple.
- ✎ **Les réserves naturelles jouent un rôle incontournable dans l'amélioration des connaissances sur la nature, le fonctionnement des écosystèmes** et leurs liens avec les sociétés humaines. Elles

constituent de **véritables laboratoires à ciel ouvert pour expérimenter, documenter et diffuser des solutions de restauration**. Pour cela, elles peuvent notamment compter sur leurs **liens étroits avec le monde de la recherche**, sur les développements technologiques récents comme l'ADN environnemental ou l'écoacoustique, mais aussi sur les **sciences participatives** et le lien aux citoyens.

- ✎ **Le Plan national doit être territorialisé pour s'adapter aux enjeux locaux** et engager l'ensemble des parties prenantes. En tant que chef de file biodiversité, autorité de classement des réserves naturelles régionales et autorité de gestion des sites Natura 2000 terrestres, les Régions ont un rôle clé à jouer.
- ✎ **Les Outre-mer**, qui abritent 85 % de la biodiversité nationale, subissent tout autant des pressions majeures sur leurs écosystèmes et **doivent bénéficier d'une place significative dans le Plan national**. Des actions de restauration de la nature doivent tout particulièrement être prévues à **Mayotte** et être intégrées au plan de refondation, qui fait suite au cyclone Chido.

Les autres contributions de RNF :

- [Cahier d'acteurs Aires protégées](#)
- [Cahier d'acteurs Mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires](#)
- [Cahier d'acteurs ONG environnementales sur la restauration des écosystèmes forestiers français](#)

CONTACT

RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE
2 allée Pierre Lacroute,
CS 67524, 21075 Dijon Cedex
03 80 48 91 00
rnf@rnfrance.org
www.reserves-naturelles.org